



**PRÉFET  
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Arrêté N°DSDEN-SDJES 2026 - 008  
portant attribution de la médaille de bronze  
de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif  
Promotion du 14 juillet 2026**

**Le Préfet de Maine-et-Loire**

**Vu** l'arrêté ministériel du 5 octobre 1987 fixant les modalités d'application des dispositions du décret n° 83-1035 du 22 novembre 1983 portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse et des sports ;

**Vu** l'instruction ministérielle du 10 novembre 1987 portant remaniement du contingent de médailles et déconcentration de la médaille de bronze de la jeunesse et des sports ;

**Vu** l'instruction ministérielle CABINET/2014/18 du 20 janvier 2014 relative à la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif ;

**Vu** le décret n° 2013-1191 du 18 décembre 2013 modifiant le décret n° 69-942 du 14 octobre 1969 modifié relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports ;

**Vu** le décret du Président de la République du 2 décembre 2025 portant nomination de Monsieur François PESNEAU en qualité de Préfet de Maine-et-Loire ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° DPCPPAT-2025-022 du 4 juillet 2025 portant renouvellement des membres de la commission départementale d'attribution de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif ;

**Vu** les avis émis par la commission départementale d'attribution de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif du mardi 28 avril 2026 ;

**Arrête**

**Article premier** : La médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif est décernée aux personnes dont les noms suivent :

- Monsieur BILLY Benoît, domicilié à VIHIERES
- Monsieur BREMOND Régis, domicilié à CHEMILLE-MELAY
- Monsieur BRIEND Joël, domicilié à BEAUPREAU
- Madame CAENARO Katia, domiciliée à BEAUFORT-EN-VALLEE
- Monsieur DAVID Gérard, domicilié à MONTREUIL-JUIGNE
- Madame DELAUNAY Annick, née DELERABLE, domiciliée à MONTREUIL-JUIGNE
- Madame GANDON Mylène, née GELINEAU, domiciliée à VAL D'ERDRE AUXENCE

- Madame GIUDICELLI Véronique, née CHASSON, domiciliée à TRELAZE
- Monsieur GOGUET Patrick, domicilié à CHEFFES
- Madame GUINET Claude, née KARAM, domiciliée à Angers
- Monsieur LAMMINI Khalid, domicilié à TRELAZE
- Madame LEMIERRE Marie-Isabelle, domiciliée à ANGERS
- Madame LOCHARD Catherine, née MAZZEGA, domiciliée à MONTREUIL-JUIGNE
- Monsieur PETIT Pascal, domicilié à MONTREUIL- JUIGNE
- Monsieur PILLET Benoît, domicilié à LYS HAUT LAYON
- Madame PRAGOSA Laure, née PIVETAU, domiciliée à BEAUCOUZE

**Article 2** : Le Secrétaire général de la préfecture et la Directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Maine-et-Loire.

Angers, le 11 juin 2026



Le Préfet,

François PESNEAU